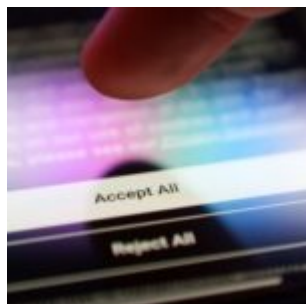


Bien utiliser les cookies pour mesurer son audience



© 2025 Les Echos Publishing

Les cookies sont utilisés pour identifier les utilisateurs et améliorer leur expérience de navigation sur internet. Ils font, en principe, l'objet d'un consentement de la part de l'utilisateur, sauf dans quelques cas strictement définis, notamment lorsqu'ils se limitent à la seule mesure de l'audience du site ou de l'application (performances, détection de problèmes de navigation...) pour le compte exclusif de l'éditeur et à produire des données statistiques anonymes. Ils ne doivent pas conduire à un recoupement des données avec d'autres traitements, ni à ce que celles-ci soient transmises à des tiers.

Attention aux transferts de données hors UE

Pour que ces solutions restent respectueuses des droits des personnes, la CNIL émet d'autres recommandations. Elle propose notamment que les utilisateurs soient tout de même informés de la mise en œuvre des traceurs, par exemple via la politique de confidentialité du site ou de l'application mobile. Leur durée de vie peut également être limitée à une seule durée permettant une comparaison pertinente des audiences dans le temps, et les informations collectées conservées uniquement pour une durée limitée au strict nécessaire. La CNIL enjoint également les sites à être attentifs aux transferts de données

hors de l'Union européenne qui pourraient être réalisés par un fournisseur de solution.

Pour en savoir plus : www.cnil.fr

© 2025 Les Echos Publishing